

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2015)
Heft: 311-312

Vorwort: Éditorial : les fous du passé sont les sages de l'avenir
Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FOUS DU PASSÉ SONT LES SAGES DE L'AVENIR¹

Annoncer dans un numéro une partie du contenu du suivant est toujours un sport dangereux. En général l'actualité ou un impondérable quelconque empêche le sujet de paraître. En mai nous vous annonçons un compte-rendu de la visite d'État du président français en Suisse mais nous n'avons pas trouvé grand-chose d'intéressant à dire de plus que ce qui était dans l'éditorial. Cependant, cela nous permet de vous présenter un sujet sur l'apprentissage qui va au-delà des approximations et fausses idées entendues à cette occasion par ceux qui découvriraient cette spécificité suisse.

La relation France-Suisse en est sorte pacifiée, nous dit-on, ce qui n'a pas empêché l'élégant public de Roland-Garros de siffler très peu sportivement Stan Wavrinka qui avait l'outrecuidance de gagner contre le Français de service, et de moquer à perte de vue son short, devenu bien entendu culte dès la fin du tournoi. Ce n'est guère mieux en matière judiciaire. La France avait insisté au moment de l'affaire Polanski sur le fait qu'elle n'extrade pas ses nationaux mais les juge ou leur fait exécuter leur peine en France. Elle se refuse à remplir ses engagements dans le cadre de la condamnation de Laurent Ségalat, jugement devenu définitif après appel, Tribunal fédéral et décision de la CEDH. Le PLR vaudois Olivier Feller a d'ailleurs interpellé le gouvernement afin qu'il entame la révision de la convention franco-suisse actuelle sur le sujet pour éviter cette immunité choquante.

Voici qui fait un sujet de plus sur l'agenda des politiques, des diplomates et des juristes. Tous tentent de transformer le maquis de relations conflictuelles entre Suisse et UE en un «agenda positif» selon le mot de Jean Russoto, président du comité Suisse-Union européenne et *missus dominici* des banques suisses à Bruxelles. Certes on note peu d'actualités concrètes sur le dossier Suisse-UE, l'UE étant notamment occupée à éviter sa propre implosion. Mais en 2016 il faudra bien se décider entre l'acceptation de normes européennes peu populaires en Suisse ou la remise à plat globale et dangereuse des relations bilatérales.

Pour la mise en œuvre de la votation du 9 février 2014, le vote actuel d'une loi d'appli-

cation du nouvel art. 121a de la Constitution violerait bien entendu les accords de libre-échange et ouvrirait un contentieux. Mais il reste une piste comme seuls les juristes savent en concevoir. Si au bout de 3 ans, donc en février 2017, la loi n'est pas sous toit, le Conseil fédéral peut régler le sujet par une ordonnance d'application qui ne serait pas tenue de respecter le droit communautaire.

En faisant pression pour que le sujet soit traité rapidement par une loi, l'UDC complique les choses, ou plus exactement tente de faire exploser les accords communautaires. Une autre initiative visant à s'opposer à la suprématie du droit international sur le droit national a d'ailleurs été lancée en mars avec un effet similaire.

Vous le verrez dans l'article compilant les messages des partis aux Suisses de l'étranger, il y a une grande diversité d'intérêts des partis pour les sujets supra-nationaux. Certes, il y a à gauche de farouches internationalistes et à droite de farouches nationalistes, mais il y a surtout au milieu un grand nombre qui n'en font pas un sujet prioritaire. L'exercice de synthèse était difficile et les réponses très inégales, nous avons choisi de publier parallèlement sur internet le détail des réponses.

Et il n'y a pas qu'en matière politique que l'annonce des sujets à venir est délicate. Nous avions prévu de vous parler du Valais mais notre infatigable reporter voyageur a finalement voyagé à rebours et nous parle des villages grisons, ce qui ne nous empêche pas de célébrer le valaisan Cervin. Selon l'ordre alphabétique des fiches «Suisse à la loupe», le numéro suivant devrait être consacré aux Grisons qui sont traités dans le magazine du présent bimestre. Le prochain traitera donc probablement du Jura, mais sans la gastronomie de la Saint Martin récemment évoquée. Nous verrons bien ce que l'été, que nous vous souhaitons excellent, nous réserve.

Y Alliaume

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suissemagazine.com

¹ Alexandre Vinet.